

Version en travail - Déclaration de Bienne

La démocratie suisse est unique au monde ; elle connaît la participation politique sous diverses formes aux trois niveaux de gouvernement et permet la cogestion, la codécision et la co-détermination. Mais la démocratie ne tombe pas du ciel. La participation active et l'implication dans la vie sociale et politique d'une démocratie doivent être pratiquées. Cela nécessite des connaissances et des compétences acquises par l'éducation à la citoyenneté. L'éducation à la citoyenneté s'efforce de permettre et de motiver les gens à s'engager dans des communautés et des sociétés démocratiques.

L'éducation à la citoyenneté est particulièrement pertinente pour les jeunes adultes.¹ La participation politique officielle des moins de 30 ans reste inférieure à la moyenne, bien que ce soient eux et elles dont les parcours de vie seront influencés le plus longtemps par les décisions politiques. Les jeunes adultes entre 18 et 25 ans votent de manière particulièrement sélective : "Ils se rendent aux urnes lorsqu'il s'agit de questions qui les touchent directement, qui sont importantes pour eux et qui ont une forte présence dans les médias, ou qui sont simplement moins complexes."² "Si les jeunes sont d'avis que les processus et décisions démocratiques ne résolvent pas les problèmes, ils participent beaucoup moins. D'autre part, l'éducation à la citoyenneté favorise la capacité des jeunes à s'orienter dans la société, à juger les problèmes politiques avec compétence sur une base démocratique et à s'engager."³ Elle apporte ainsi une contribution importante à la capacité de vivre en démocratie et à la maturité politique.⁴

La grande importance de la formation politique pour le renforcement de la démocratie est mise en évidence par diverses initiatives politiques et les déclarations d'intention communes de la Confédération et des cantons. Néanmoins, il semble y avoir un manque de volonté politique pour mettre en œuvre ces déclarations. Mais la formation politique dès le plus jeune âge mérite d'être renforcée à tous les niveaux et dans toutes les régions de Suisse. De plus en plus, les jeunes initiatrices et initiateurs réclament également davantage d'éducation à la citoyenneté, mais comment ancrer la formation politique en Suisse ?

Hans Stöckli est convaincu : "Je souhaite que le plus grand nombre possible de jeunes s'enthousiasment pour notre pays, notre démocratie, nos institutions et notre travail politique !

Dans le cadre de sa fonction de président du Conseil des États, Hans Stöckli a rendu visite à différents projets et organisé une conférence au cours de laquelle la "Déclaration de Bienne" a été élaborée : des personnalités du monde politique, de l'administration, de l'éducation formelle et extrascolaire, des jeunes et des experts étrangers ont défini et discuté les principaux défis actuels et en ont tiré des recommandations politiques pour les trois niveaux de gouvernement.

¹ Himmelmann, G. 2002. Demokratie-Lernen als Lebens-, Gesellschafts- und Herrschaftsform. S. 31-39. In *Demokratie-Lernen als Aufgabe der politischen Bildung*. Schwalbach: Wochenschau-Verlag.

² FSPJ. 2018. [Le comportement électoral sélectif des jeunes adultes](#).

³ gfs.bern. 2016. [Monitoring politique easyvote 2016](#).

⁴ Gesellschaft für Politikdidaktik und politische Jugend- und Erwachsenenbildung. 2004. *Anforderungen an Nationale Bildungsstandards für den Fachunterricht in der Politischen Bildung an Schulen*. Schwalbach: Bundeszentrale für politische Bildung.

1. Compréhension commune de l'éducation à la citoyenneté

En Suisse, contrairement à l'Allemagne, par exemple, la discussion sur une compréhension commune de l'éducation à la citoyenneté n'a pas encore beaucoup progressé. Les chercheur.e.s en éducation à la citoyenneté s'accordent à dire qu'une éducation à la citoyenneté réussie ne repose pas sur le simple transfert de connaissances. La définition de la [Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté et l'éducation aux droits de l'homme de 2010](#) décrit l'éducation à la citoyenneté comme suit :

"Éducation, formation, sensibilisation, information, pratiques et activités destinées à permettre aux apprenants, par l'acquisition de connaissances, de compétences et de compréhension et par le développement de leurs attitudes et comportements, d'exercer et de défendre leurs droits démocratiques et leurs responsabilités dans la société, d'apprécier la valeur de la diversité et de jouer un rôle actif dans la vie démocratique, dans le but de promouvoir et de préserver la démocratie et l'État de droit".

L'éducation à la citoyenneté doit donc permettre de s'informer, de s'intéresser et de participer à la vie politique et sociale.⁵ Dans le cadre scolaire, l'éducation à la citoyenneté vise à permettre aux élèves de jouer leur rôle de citoyen.ne.s actif.ve.s. L'éducation à la citoyenneté n'est ni exclusivement axée sur la transmission de connaissances ni sur l'action, mais doit être conçue comme un principe [d'enseignement] qui, outre la compréhension de la politique et de l'État, éclaire également les⁶ contextes économiques et sociaux.

Toutefois, l'éducation à la citoyenneté ne peut pas se limiter à des domaines ou à des niveaux d'enseignement particuliers. Il s'agit d'un processus qui dure toute la vie et comprend l'éducation formelle, non formelle, extrascolaire et informelle.⁷

- **L'éducation formelle** a lieu dans un établissement d'enseignement reconnu. L'apprentissage se déroule dans un environnement structuré et organisé, dans lequel différents domaines sont couverts. Sur la base d'objectifs d'apprentissage définis, des résultats d'apprentissage clairement définis sont mesurés et attribués.
- **L'éducation extrascolaire** est également connue sous le nom d'éducation non formelle et fait référence à l'apprentissage en dehors du système éducatif public ; les cours sont suivis sur une base volontaire. L'apprentissage est axé sur des objectifs et couvre un large éventail de domaines sociaux et sociétaux.
- **L'éducation informelle** se déroule dans des situations "quotidiennes". Contenus d'apprentissage, le soutien et le calendrier ne sont pas clairement structurés. L'apprentissage est autodirigé, axé sur les intérêts et se déroule tout au long de la vie, à l'école et en dehors de l'école.

D'autres concepts et approches reprennent également l'éducation à la citoyenneté ou font partie de l'éducation à la citoyenneté. Il s'agit notamment de l'éducation aux droits de l'homme, de l'éducation des citoyens du monde (ECM) et de l'éducation au développement durable (EDD, voir [éducation21](#)).

1.1 L'éducation formelle

L'école joue un double rôle dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté : d'une part, c'est un lieu où l'on transmet des connaissances, d'autre part, l'école est aussi un espace de vie important dans lequel on peut faire des expériences. C'est un espace dans lequel la démocratie peut être vécue et la participation rendue possible.⁸ En outre, tous les élèves peuvent être atteints à l'école. Non seulement celles et ceux qui sont déjà intéressés sont encouragés, mais aussi les élèves qui ont peu de contact avec la politique à la maison.⁹

⁵ Gautschi, P. und B. Bürgler. 2017. Historisches Lernen und Politische Bildung in der Deutschschweiz auf der Sekundarstufe I. P. 141–173. In *Politische Bildung im Fächerverbund*. Schwalbach: BPB.

⁶ Gollob, R., C. Graf-Zumsteg, B. Bachmann, S. Gattiker und B. Ziegler. 2007. *Politik und Demokratie – leben und lernen, Politische Bildung in der Schule. Grundlagen für die Aus- und Weiterbildung*. Schulverlag: Bern.

⁷ Rickenbacher, I. 2005. Jeunesse, politique et éducation à la citoyenneté. P. 7. Dans *Vivre la démocratie, apprendre la démocratie. Recueil de textes dans le cadre de l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation*. Berne : Secrétariat d'État à l'éducation et à la recherche SER.

⁸ Gollob et al. 2007.

⁹ Sanders, W. 2005. *Handbuch der Politischen Bildung*. Schwalbach: Bundeszentrale für politische Bildung.

L'éducation à la citoyenneté fait désormais partie intégrante du système éducatif dans de nombreux pays, comme c'est le cas dans le programme scolaire suisse. Cependant, la mise en œuvre concrète de l'éducation à la citoyenneté est encore peu discutée. En Allemagne, un consensus didactique minimal, appelé le [consensus Beutelsbacher](#), avec trois principes, a déjà été formulé en 1970 :

1. **Interdiction d'endoctrinement** : Les enseignant.e.s ne sont pas autorisés à imposer leur propre opinion aux élèves. Il convient de promouvoir la formation libre de l'opinion politique.
2. **Règle de la controverse** : Les sujets qui sont controversés dans la société doivent également être controversés en classe. Il convient de tenir compte des différents points de vue politiques.
3. **Enseignement axé sur l'élève et l'action** : Les élèves doivent être capables d'analyser une situation politique et leurs propres valeurs et intérêts et être capables d'influencer la situation politique dans leur propre intérêt.

Ce consensus est encore peu connu en Suisse et pourrait également aider les enseignant.e.s suisses à mettre en œuvre l'éducation à la citoyenneté.

Ancrage institutionnel et juridique de l'éducation formelle

En Suisse, la responsabilité principale de l'éducation incombe aux cantons. A cette fin, les 26 directeurs cantonaux de l'instruction publique coordonnent leur travail au niveau national sous l'autorité politique de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique ([CDIP](#)). Au niveau fédéral, le Secrétariat d'Etat à l'éducation, à la recherche et à l'innovation ([SEFRI](#)) est l'autorité spécialisée chargée de la préparation et de la mise en œuvre de la politique suisse en matière de système d'éducation, de recherche et d'innovation. Le SER assume diverses tâches en coordination avec ses partenaires.

En raison du système éducatif décentralisé, il existe de grandes différences entre les structures cantonales en matière d'éducation à la citoyenneté.¹⁰

Ancrage actuel dans les programmes d'études nationaux et régionaux :

- **[Lehrplan 21](#)** : L'éducation à la citoyenneté n'est pas une matière distincte. Toutefois, dans les trois cycles, des compétences dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté sont acquises. Au cycle 3, par exemple, dans la [section "Nature, Homme, Société" du programme "Espaces, Temps, Sociétés"](#) pour la matière scolaire Histoire et Géographie. Pour les 3 cycles de la section "[Compétences sociales](#)" dans le domaine des compétences interdisciplinaires. En tant qu'aspect de l'éducation au développement durable (EDD¹¹), le Lehrplan 21 comprend également des objectifs d'éducation à la citoyenneté (chapitre sur la [politique, la démocratie et les droits de l'homme](#)).
- **[Plan d'études romand \(PER\)](#)**: ancré dans la section [«Sciences humaines et sociales \(SHS\) – Citoyenneté»](#)
- **[Piano di studio \(Ticino\)](#)** : En 2018, introduction de l'éducation à la citoyenneté en tant que [branche](#) à part au niveau secondaire I (2 périodes/ mois)
- Dans le [programme-cadre de l'enseignement général](#) de l'enseignement professionnel de base, quatre objectifs éducatifs ont été formulés pour l'aspect éducatif de la politique.
- Dans le [programme-cadre des écoles de Maturité](#), l'enseignement des sciences politiques est affecté à la matière de l'histoire.

¹⁰ Stadelmann-Steffen, I., D. Koller et L. Sulzer. 2015. *L'éducation à la citoyenneté au secondaire II : bilan*. Rapport d'expertise demandé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). [Lien](#).

¹¹ Sur la relation EDD - éducation à la citoyenneté, voir l'[interpellation Masshardt](#).

Ancrage actuel dans les plans cantonaux de formation :

- **Argovie** : résolution du Conseil de gouvernement de 2018 sur le [thème "Éducation à la citoyenneté"](#) au cours de la 11e année scolaire (1 leçon hebdomadaire)
- **Bâle-Ville** : En 2016, admission de la matière "Education à la citoyenneté" dans le 10e et 11e année scolaire (1/2 leçon hebdomadaire)
- **Bale-Paye** : 2021 Nouveau [programme d'éducation à la citoyenneté](#) (Gymnase)
- **Genève/Freiburg/Neuchâtel** : Sujet Citoyenneté au cycle 2
- **Valais/Vaud/Genève** : La citoyenneté comme élément de l'histoire ou de la géographie

Le renforcement de la formation politique dans l'enseignement formel fait régulièrement l'objet d'initiatives politiques au niveau cantonal et fédéral. À quelques exceptions près, ces préoccupations n'ont pas abouti à de résultats notables.¹²

Exemples d'initiatives politiques au Conseil national et au Conseil des États (2011 - 2021)

- 2013 : [Interpellation Aubert](#) : ORFO 2012. Vers la suppression de l'éducation civique chez les jeunes apprentis et gymnasiens?
- 2014 [Postulat Masshardt](#) : Renforcement de l'éducation à la citoyenneté
- 2015 [Interpellation Reynard](#): Civisme et apprentissages. Encourager la culture générale ne signifie pas éduquer à la citoyenneté
[Postulat Masshardt](#) : L'éducation à la citoyenneté est une prestation d'intérêt public
- 2016 Adoption du rapport du Conseil fédéral "[Enseignement de l'éducation à la citoyenneté dans la formation générale du secondaire II. Bilan.](#)" en application du [postulat Aubert \(2013\)](#) et du [rapport d'expertise associé \(2015\)](#). Sur la base des résultats du rapport d'experts, le CF a déclaré que la situation dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté au niveau de l'enseignement secondaire supérieur ne présentait aucun déficit fondamental. Cependant, il y avait un manque de compréhension générale de ce qui devrait être enseigné. En outre, [cinq thèses](#) ont été formulées en 2018/2019 sous la direction de la CDIP et du SER. Ils constituent la base de la concrétisation au niveau de l'enseignement secondaire supérieur et servent de document de référence pour les révisions futures des programmes-cadres et des plans d'éducation.
- 2016 [Interpellation Amherd](#): La Confédération doit contribuer au renforcement de l'éducation à la citoyenneté
[Postulat Caroni](#) : Vue d'ensemble de l'éducation à la citoyenneté en Suisse
- 2018 Préparation du rapport "[La formation à la citoyenneté en Suisse – une vue d'ensemble](#)" par le SEFRI sur la base du postulat de Caroni. Le rapport explique qu'il existe un large éventail d'activités à tous les niveaux et dans tous les domaines du système éducatif qui promeuvent l'intérêt politique et permettent aux gens d'exercer leurs droits et devoirs démocratiques. Les possibilités de soutien seraient une priorité pour le gouvernement fédéral. Les structures et les pratiques de l'éducation civique ont en principe fait leurs preuves.
- 2020 Arrêté fédéral sur le [programme de la législature 2019-2023](#) : [article 8, paragraphe 27](#) (adoption du message pour la formation politique de la jeune génération avec la participation des cantons)
- 2021 [Initiative parlementaire Masshardt](#) : L'éducation à la citoyenneté est une prestation d'intérêt public

¹² Koller, D. 2017. *Politische Partizipation und politische Bildung in der Schweiz. Eine empirische Untersuchung des Partizipationsverhaltens junger Erwachsener in der Schweiz*. Bern: Institut für Politikwissenschaften.

1.2 Enseignement extrascolaire

En termes d'éducation et de formation tout au long de la vie, les acteur.trice.s extérieurs au système éducatif formel ont une grande influence sur le développement des enfants et des jeunes et leur permettent également d'atteindre la maturité politique.¹³ En Suisse, divers acteur.trice.s tels que les écoles, les associations, les communes ou les institutions publiques sont impliquées dans la réussite de la participation et de l'apprentissage. De nombreux acteur.trice.s à trois niveaux politiques sont chargés de définir les possibilités de participation dans le contexte de la politique de l'enfance et de la jeunesse. Ils s'engagent à renforcer, coordonner et mettre en réseau l'éducation à la citoyenneté extrascolaire à différents niveaux.

Ancrage institutionnel et juridique de l'éducation formelle

Il n'existe pas de mandat public visant la promotion de l'éducation à la citoyenneté et il manque, par ailleurs, un concept national commun pour l'éducation à la citoyenneté. Conformément à la Constitution fédérale de la Confédération suisse (Cst.) et compte tenu de la [Stratégie du Conseil fédéral «Pour une politique suisse de l'enfance et de la jeunesse»](#) et de la [Convention relative aux droits de l'enfant, art. 12](#)¹⁴ :

- les enfants et les jeunes doivent être encouragés dans leur développement pour devenir des personnes indépendantes et socialement responsables. Leur intégration sociale, culturelle et politique doit être soutenue (art. 41, al. 1, let. g Cst.).
- les enfants et les jeunes ont droit à un soutien au développement (art. 11, al. 1, Cst.).
- la Confédération et les cantons ont une responsabilité en matière d'éducation (art. 41, al. 1, let. f, Cst.).

Une norme fédérale importante pour la politique de l'enfance et de la jeunesse au niveau national est la [Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse \(LEEJ\)](#), de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Elle se concentre sur l'intégration sociale, culturelle et politique des enfants et des jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans et sur l'expansion de formes ouvertes et innovantes du travail extrascolaire.¹⁵ [L'Ordonnance sur des mesures de protection des enfants et des jeunes et sur le renforcement des droits de l'enfant](#) (OFAS) est également pertinente dans ce contexte.

Diverses commissions et conférences traitent de la promotion des enfants et des jeunes au niveau national :

- [CPEJ](#): La Conférence pour la politique de l'enfance et de la jeunesse est une conférence technique de la CDAS et favorise les contacts entre les représentants cantonaux.
- [IPEJ](#): Au sein du groupe parlementaire Enfance et jeunesse, les conseils national et aux États se sont engagés à répondre aux préoccupations des enfants et des jeunes
- [CFEJ](#): La Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse est une commission extra-parlementaire permanente qui conseille le Conseil fédéral sur les questions de politique de l'enfance et de la jeunesse.

En outre, les cantons et les communes sont autorisés à promulguer des **lois cantonales et communales pour promouvoir la politique de l'enfance et de la jeunesse** (par exemple sous la forme de commission de jeunes ou d'aides financières). Le **canton de Glaris est** le seul canton à accorder des droits politiques complets aux Suissesses et Suisses de moins de 18 ans : l'âge de vote est de 16 ans, conformément à l'[article 56 de la constitution cantonale](#) pour les votes cantonaux et communaux. Vous trouverez un aperçu des aides financières sous la rubrique [Politique enfance et jeunesse Suisse](#).

Initiatives politiques au Conseil national et au Conseil des États (2011 - 2020)

¹³ Stadelmann-Steffen et al. 2015.

¹⁴ Politique enfance et jeunesse. Définitions. [Lien](#).

¹⁵ Politique enfance et jeunesse. Droit constitutionnel suisse. [Lien](#).

Outre le renforcement de l'éducation à la citoyenneté dans l'enseignement formel, la promotion des activités extrascolaires a fait l'objet de diverses initiatives politiques.

- 2011 Question Rennwald : Elections. Améliorer la participation des jeunes et des migrants
- 2012 Question Gross : Réduire les déficits démocratiques
- 2013 Postulat Reynard : Renforcer la Session des jeunes
- 2014 Postulat Reynard : Droit de vote à 16 ans et renforcement de l'éducation à la citoyenneté
Motion Amherd : Encouragement du projet "Ecoles à Berne"
Motion Bulliard-Marbach : Renforcement du système de milice au niveau communal
- 2016 Postulat Reynard : Participation politique des jeunes. Renforcer l'éducation à la citoyenneté et évaluer un abaissement de l'âge du droit de vote
Postulat Caroni : Stratégie globale en matière d'éducation civique en Suisse
Interpellation Müller : Que faire pour affermir notre système politique?
Motion Commission des institutions politiques CE : Maintenir le Forum politique de la Confédération
- 2017 Initiative parlementaire Mazzone : Introduire les droits politiques dès 16 ans pour renforcer la démocratie
Postulat Seiler Graf : Envoi de la brochure easyvote aux jeunes citoyens de toutes les communes de Suisse
- 2019 Postulat Bendahan : Allouer les ressources initialement prévues pour l'e-voting à l'encouragement à la participation politique des jeunes
Initiative parlementaire Arslan : Donner la parole aux jeunes. Le droit de vote dès 16 ans est un premier pas dans la vie politique active
- 2020 Postulat Suter : Participation aux votations et aux élections

1.3 L'éducation à la citoyenneté en Europe

Pour un compte rendu complet de l'éducation à la citoyenneté dans les écoles en Europe, nous vous recommandons de lire le [rapport Eurydice de 2017](#) de la Commission européenne.

- **Europe** : Le [Conseil de l'Europe](#) réunit régulièrement des représentant.e.s de l'éducation à la citoyenneté de ses États membres afin de promouvoir conjointement ces thèmes. La plate-forme de mise en réseau de l'éducation à la citoyenneté européenne ([NECE](#)) est une initiative européenne pour l'éducation à la citoyenneté. La NECE est une communauté ouverte, non institutionnalisée, d'acteur.trice.s et de praticien.ne.s. La NECE est un lien pour les questions d'éducation à la citoyenneté au niveau national, européen et international. Le réseau [DARE](#) est une association de 50 organisations de 27 pays qui a pour but de mieux représenter les préoccupations de l'éducation à la citoyenneté non formelle et de l'éducation aux droits de l'homme au niveau européen.
- **Allemagne** : [Bundeszentrale für politische Bildung \(bpb\)](#) encourage la compréhension des questions politiques et renforce la volonté de participer à la vie politique. En raison du fédéralisme de l'éducation, il existe également des [centres régionaux au niveau des Länder](#) qui travaillent indépendamment les uns des autres et coopèrent. Leur gamme d'activités comprend l'éducation à la citoyenneté extrascolaire des jeunes et des adultes ainsi que l'éducation à la citoyenneté dans les écoles. Les [fondations politiques](#) entreprennent également un

travail éducatif et reçoivent un financement public pour leurs activités. [Divers autres acteurs et organes](#) sont en charge de l'éducation à la citoyenneté extrascolaire.

- **France** : La France se distingue des autres pays de l'UE en ce sens qu'elle est le seul pays à prévoir une éducation à la citoyenneté spécifique dans l'ensemble du programme scolaire. L'éducation à la citoyenneté est déjà enseignée à l'école primaire et les organes de participation et les droits des élèves ont été considérablement développés au cours des dernières décennies, notamment dans l'enseignement secondaire. Le secteur extrascolaire, en revanche, n'est pas très formalisé.¹⁶ L'institution la plus importante est l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne ([ICPC](#)). Ce forum de discussion et de réflexion indépendant est organisé en réseau et fonde ses activités sur les besoins et les initiatives de ses membres.
- **Italie** : Le ministère de l'éducation est responsable de l'éducation à la citoyenneté. Il fixe les priorités en matière d'éducation, supervise les activités, passe des accords avec les prestataires et procède à l'accréditation. Il a publié une [ligne directrice](#) avec des objectifs d'apprentissage spécifiques, proposant le traitement de questions telles que la Constitution, les institutions nationales, européennes et internationales ou la citoyenneté numérique. Le ministère propose également des cours de formation continue pour les enseignants.e.s.¹⁷ Depuis août 2019, la [base juridique pour l'introduction de l'éducation à la citoyenneté](#) obligatoire comme matière séparée dans le programme de l'école primaire et secondaire est en place. A partir du 1.09.2020, 33 heures d'"éducation à la citoyenneté" par an ont été prévues.
- **Luxembourg** : Sur le plan institutionnel, le [Zentrum für politisches Bildung](#) s'occupe de la question de l'éducation à la citoyenneté. L'objectif est de promouvoir l'engagement civique en contribuant à une meilleure compréhension de la politique et de la démocratie ainsi que des défis sociaux actuels. Ils fournissent du matériel sur l'éducation à la citoyenneté aux enseignants.e.s, aux élèves et au grand public et offrent des possibilités de développement et des ateliers. La matière scolaire [Éducation à la citoyenneté](#) est disponible depuis 2012. L'objectif est que les élèves deviennent actifs, en classe comme à l'extérieur.
- **Autriche** : Le [Zentrum Polis](#) est l'institution de service centrale pour l'éducation à la citoyenneté dans les écoles, qui se consacre à la promotion de l'éducation à la citoyenneté dans les écoles. Le centre offre aux enseignants un soutien dans leur enseignement, sert de plate-forme d'information et de centre de conseil, développe de nouveaux matériels pédagogiques et propose des bonnes pratiques. Elle coordonne la Journée annuelle d'action pour l'éducation à la citoyenneté. Au niveau scolaire, l'éducation à la citoyenneté fait partie de la nouvelle matière scolaire intégrée "Histoire, études sociales et éducation politique" depuis 2008. En outre, un modèle de compétences pour l'éducation à la citoyenneté dans le contexte de l'éducation civique a été développé en Autriche, dans lequel le concept, les méthodes, les modèles et les compétences décisionnelles sont présentés.¹⁸

¹⁶ [Cnesco .2016. Rapport Scientifique.](#)

¹⁷ [Eurydice. 2017. Educazione alla cittadinanza.](#)

¹⁸ [Eurydice. 2017. Citizenship education at school in Europe – Annex.](#)

2. Thèses et mesures politiques

Afin de renforcer l'éducation à la citoyenneté en Suisse, la conférence "En Route" discutera et évaluera les mesures politiques aux trois niveaux de gouvernement avec différent.e.s acteur.trice.s de l'éducation formelle et non formelle.

Des invité.e.s choisi.e.s dans les domaines de la politique, de l'administration, de la recherche, de l'éducation formelle, des projets d'éducation à la citoyenneté et du travail de jeunesse ont été invités à la conférence. Au cours du processus d'inscription, des questions ont été posées sur les défis actuels et les mesures potentielles. Les réponses ont été résumées par l'équipe du projet en 10 thèses :

Thèse	Défi	Mesures
1. L'éducation à la citoyenneté ne doit pas seulement transmettre des connaissances.	L'apprentissage axé sur les compétences a lieu à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Le potentiel n'est pas encore pleinement exploité. L'institut de recherche gfs.berne recommande également d'activer l'apprentissage : « À l'avenir, l'éducation à la citoyenneté devrait être de plus en plus conçue dans le sens d'une expérience et d'une pratique actives de la politique et du débat politique, plutôt que de discuter passivement de la politique ». ¹⁹	Confédération 1.1 Échange (formel) sur la politique de la jeunesse 1.2 Programmes de soutien financier pour des offres activant les échanges intergénérationnels, internationaux et multilingues et la cohésion 1.3 Inclusion d'offres d'activation dans les programmes d'études et les programmes régionaux de développement de la jeunesse Canton 1.4 Enseignement de projets interdisciplinaires 1.5 Une plus grande marge de manœuvre dans le programme d'études régional Commune 1.6 L'éducation à la citoyenneté des jeunes pour les jeunes 1.7 Impliquer les élèves dans des projets de la commune
2. Les jeunes adultes doivent avoir davantage leur mot à dire	En règle générale, les enfants et les jeunes de moins de 18 ans ne sont pas officiellement autorisés à avoir leur mot à dire aux différents niveaux de gouvernement, ce qui signifie que leur voix n'est pas suffisamment pris en compte.	Confédération 2.1 Motion nationale par la jeunesse 2.2 Parlement national des jeunes 2.3 Quota de jeunes politicien.ne.s 2.4 Âge de vote : 16 ans 2.5 Conseil de jeunes doté de pouvoirs de décision 2.6 Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'études Canton 2.7 Créer des structures à caractère obligatoire pour la participation des jeunes (par exemple avec des quotas ou des commissions de jeunes)

¹⁹ gfs.bern. 2020. [Monitoring politique easyvote 2019](#).

		Commune 2.8 Créer des structures à caractère obligatoire pour la participation des jeunes (par exemple avec des quotas ou des commissions de jeunes)
3. L'éducation à la citoyenneté a besoin d'une expérience extrascolaire.	L'école n'est pas le seul lieu d'apprentissage possible pour les jeunes et l'éducation à la citoyenneté s'apprend dans de nombreux endroits, y compris dans des lieux extrascolaires. Les fonds pour de telles offres sont très rares. Les acteur.trice.s extérieurs à l'école ont parfois de la réticence dans la mise en œuvre de l'éducation à la citoyenneté.	Confédération 3.1 Adaptation de la loi sur la participation des enfants et des jeunes 3.2 Expansion du financement des projets extrascolaires 3.3 Création d'un instrument pour la reconnaissance de l'apprentissage non formel avec une campagne correspondante Canton 3.4 Financement de projets extrascolaires 3.5 Thème de l'éducation à la citoyenneté dans la formation des animateur.trice.s de jeunesse Commune 3.6 Coopération entre les domaines éducatifs de l'"école" et du "travail extrascolaire" jeunesse 3.7 Construction d'une maison de la démocratie
4. L'éducation à la citoyenneté doit être digitale.	Les jeunes utilisent les sources d'information de diverses manières, y compris dans le cadre de la politique. L'éducation à la citoyenneté doit également intégrer de plus en plus diverses sources de communication - telles que des applications de vote (comme VoteInfo), le matériel vidéo et audio. Cela reflète le besoin de participation des jeunes : 77 % des jeunes interrogés par le FSPJ en 2019 considèrent que les possibilités de participation numérique sont essentielles à la démocratie. ²⁰	Confédération 4.1 Simplifier la participation numérique : Vote électronique 4.2 Voir les possibilités techniques comme un potentiel pour rendre l'auto-éducation à la citoyenneté plus interactive et incitante. 4.3 Sondage numérique avant la session ou le vote avec les jeunes 4.4 Révision des lois sur l'information 4.5 Expansion du secteur de l'information dans les services parlementaires 4.6 Fonds pour Civic Tech Canton 4.7 Permettre la participation numérique dans les constitutions cantonales 4.8 Un meilleur suivi en ligne des votes et des élections Commune 4.9 Extension de l'application VoteInfo pour les communes

²⁰_FSPJ. 2019. Pour une numérisation équitable.

5. L'éducation à la citoyenneté doit toucher tous les jeunes	<p>Les offres actuelles d'éducation à la citoyenneté ne s'adressent pas à tous les jeunes. L'éducation et la participation politiques doivent être accessibles aux jeunes qui ont eu peu de contact avec la politique jusqu'à présent. Ce sont surtout les jeunes des régions périphériques, sans nationalité suisse ou issus de milieux défavorisés sur le plan de la formation, qui sont négligés dans l'éducation à la citoyenneté.</p>	<p>Confédération</p> <p>5.1 Définir des mesures concrètes pour les jeunes des régions périphériques, sans citoyenneté suisse ou issus de milieux défavorisés sur le plan de la formation</p> <p>5.2 Droit de vote des étrangers</p> <p>5.3 Promotion de mesures antidiscriminatoires cohérentes et octroi de financements</p> <p>5.4 Assurer un langage et des outils de communication simples pour toutes les publications fédérales</p> <p>Canton</p> <p>5.5 Ancrage de l'approche à bas seuil dans les lois cantonales sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse</p>
6. L'éducation à la citoyenneté a besoin d'appropriation	<p>Il n'existe pas d'organisme officiel responsable de l'éducation à la citoyenneté en Suisse. Par conséquent, le sujet est trop peu pris en compte et n'est pas géré et promu de manière stratégique.</p>	<p>Confédération</p> <p>6.1 Mesures visant à renforcer les droits de l'enfant (art. 19 et 34 de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant)</p> <p>6.2 Centre national pour l'éducation à la citoyenneté</p> <p>6.3 Feuille de route pour l'éducation formelle et non formelle</p> <p>6.4 Le SEFRI comme acteur de coordination</p> <p>6.5 Mise en place d'une stratégie nationale pour la promotion de la jeunesse</p> <p>6.6 Programme fédéral "Education à la citoyenneté"</p> <p>Canton</p> <p>6.7 Stratégie cantonale commune pour l'éducation formelle</p>
7. L'éducation à la citoyenneté doit être ancrée dans les écoles	<p>L'éducation à la citoyenneté dépend fortement du canton et du niveau scolaire. Parce qu'elle est ancrée dans d'autres sujets, elle risque de ne pas être traitée suffisamment par manque de temps.</p>	<p>Confédération</p> <p>7.1 Adopter le complément à la loi sur la formation professionnelle</p> <p>7.2 Étude nationale sur la situation de la formation professionnelle</p> <p>7.3 Cadre de référence pour l'éducation à la citoyenneté</p> <p>7.4 Instruments financiers pour des projets dans le secteur de l'éducation (analogues au LEEJ)</p> <p>Canton</p> <p>7.5 Mettre en œuvre la matière politique avec LP21 / PER / Piano di studio</p> <p>7.6 Branche de l'éducation à la citoyenneté au niveau secondaire II</p> <p>7.7 Vivre la démocratie : Structures de participation obligatoire des classes dans les écoles (par exemple, conseil de classe)</p>

		7.8 Éducation à la citoyenneté dans l'enseignement par projets (interdisciplinaires) 7.9 L'éducation à la citoyenneté dans les cours d'histoire 7.10 L'éducation à la citoyenneté dans le matériel pédagogique 7.11 L'éducation à la citoyenneté interdisciplinaire, par exemple renforcer l'importance en matière d'EDD 7.12 Faciliter l'accès à l'école pour les projets extrascolaires d'éducation à la citoyenneté Commune 7.13 Relier l'école et la politique locale
8. Les enseignants doivent être qualifiés en matière d'éducation à la citoyenneté	Les enseignant.e.s n'ont pas ou peu d'éducation à la citoyenneté dans leur formation. Ils ne pratiquent pas la mise en pratique de l'éducation à la citoyenneté dans leur classe.	Confédération 8.1 Cours d'éducation à la citoyenneté obligatoire pour les étudiant.e.s HEP 8.2 Augmentation des activités d'information et de formation directement par le niveau national 8.3 Élaboration de recommandations pour les enseignant.e.s 8.4 Promouvoir les échanges professionnels entre experts de l'éducation formelle et non formelle 8.5 Soutien financier à la formation et au perfectionnement des multiplicateurs extrascolaires qui responsabilisent progressivement les enseignant.e.s Canton 8.6 Formation continue obligatoire pour les enseignant.e.s de diverses disciplines 8.7 Soutien financier à la formation continue d'autres acteur.trice.s de l'éducation à la citoyenneté
9. L'éducation à la citoyenneté doit faire l'objet de recherches	L'éducation à la citoyenneté ne fait l'objet que de recherches partielles et il n'existe pratiquement pas d'études empiriques sur l'efficacité des différentes méthodes d'apprentissage.	Confédération 9.1 Financement de la recherche et de la formation 9.2 Centre national pour l'éducation à la citoyenneté 9.3 Recherche dans le domaine des jeux éducatifs à la politique et de la communication politique contemporaine. Canton 9.4 Chaires pour l'éducation à la citoyenneté
10. L'éducation à la citoyenneté a besoin d'être débattue	Le contenu de l'éducation à la citoyenneté est peu discuté et en Suisse, il n'y a pas d'accord sur la manière dont il devrait être mis en œuvre.	Confédération 10.1 Engagement sur le Consensus de Beutelsbacher 10.2 Centre national pour l'éducation à la citoyenneté 10.3 Cadre de référence national